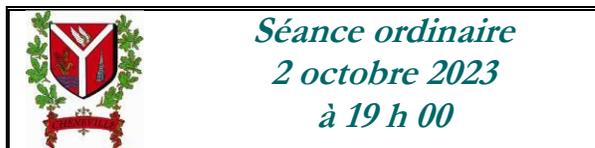


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 2 octobre 2023, à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Alexandre Lafleur

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 5 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL**

#### **2023-10-206**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

#### **QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2023-10-207**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS**

**Audrey Lacasse siège n° 1**

**Danielle Meunier siège n° 2**

*Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité*

**Alexandre Lafleur siège n° 3**

*Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité*

Absent.

**Maryse Gougeon siège n° 4**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Sylvie Potvin siège n° 5**

*Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Yves Laurendeau siège n° 6**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

**4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de septembre 2023.

**5. DOSSIERS À TRAITER**

**5.1. 2023-10-208**

**Autorisation dépôt aide financière – PAFIRSPA - Patinoire**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation du projet *de réfection de la patinoire* au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

**ATTENDU QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Chénéville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2. 2023-10-209**

**Offre de services – Escalier de secours de la bibliothèque (Centre St-Paul)**

**ATTENDU QUE** l'escalier de secours de la bibliothèque (centre St-Paul), est en très mauvais états, des trous dans l'acier rendent son utilisation dangereuse;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est dans l'obligation d'avoir une sortie d'urgence en bon état;

**ATTENDU** la soumission reçue de *CPM Concept Pro-Métal* pour la fabrication et l'installation d'un nouvel escalier incluant un panneau intermédiaire sur pattes et seize marches en acier galvanisé au montant de 20 276.55.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de service montant de 23 312.97 \$ taxes incluses;

**QUE,**

Selon l'article 6 « Mode de répartition des dépenses en immobilisation » de l'entente intermunicipale relative à une bibliothèque publique, cette dépense sera répartie entre les municipalités de Chénéville et de Lac-Simon à parts égales;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte # 03-61092-000 et financée par le surplus affecté à cette fin – Amélioration des bâtiments (#59-13220-000).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3. 2023-10-210**

**Offres de services – Réparations d'asphalte**

**ATTENDU QUE** des travaux d'urgence ont dû avoir lieu suite à différents bris de conduite d'eau (aqueduc);

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé au branchement au réseau d'aqueduc d'une construction neuve, située sur la rue Lyrette;

**ATTENDU QU'** une problématique de chaussée sur la montée de Vinoy Est nécessite d'être réparée en attendant que le chemin puisse être refait en entier;

**ATTENDU** la soumission reçue d'*Excavation Séguin Lafleur* au montant de 16 787.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de service pour un montant de 19 300.86 \$, incluant les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit appliquée aux comptes # 02-41300-526 et 02-32000-621.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.4. 2023-10-211

**Autorisation signature – Entente intermunicipale avec Notre-Dame-de-la-Paix – Entretien et déneigement des montées Vinoy Est et Archambault**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Chénéville et de Notre-Dame-de-la-Paix ont deux chemins en communs, la Montée de Vinoy Est (qui devient ensuite le rang Thomas dans Notre-Dame-de-la-Paix) et la montée Archambault;

**ATTENDU QU'** il existe une problématique concernant l'entretien et le déneigement de ces chemins, vu leur emplacement et le fait qu'ils sont contigus;

**ATTENDU QUE** les deux municipalités concernées désirent conclure une entente intermunicipale afin d'établir les modalités d'entretien et de déneigement de ces chemins;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale pour négocier et à signer les documents relatifs à cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.5. 2023-10-212

**Adoption règlement #2023-115 modifiant les règlements d'urbanisme (permis et certificat et zonage)**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a adopté le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-060 et le règlement de zonage 2016-061, entrés en vigueur le 25 octobre 2016;

**ATTENDU** la résolution #2023-08-163 par laquelle le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement d'urbanisme modifiant les règlements sur les permis et certificats et de zonage en vigueur ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire encadrer les établissements d'hébergement touristiques dans les résidences secondaires;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire également encadrer l'usage fermette dans le périmètre rural;

**ATTENDU QU'** une séance de consultation publique pour expliquer les changements apportés par les modifications a eu lieu le 31 août 2023;

**ATTENDU QUE** la présentation du projet de règlement et l'avis de motion ont été donnés lors de la séance du 5 septembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement #2023-115 modifiant les règlements d'urbanisme (permis et certificat et zonage).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.6. 2023-10-213

**Adoption du règlement 2023-117 modifiant le règlement 2016-032 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a adopté un règlement relatif à l'imposition d'une taxe afin de financer les centres d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 2009-032 décrétant l'imposition de cette taxe est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et qu'il a ensuite été amendé par le règlement 2016-068,

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a modifié son règlement et nous devons rendre notre règlement conforme au leur;

**ATTENDU QUE** la loi prévoit que l'adoption de notre règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement dans le cas présent;

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

**QUE,**

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n° 2016-068 est remplacé par le suivant :
  2. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le règlement n° 2016-032 est modifié par l'insertion après l'article 3, du suivant :
  4. Le montant de la taxe est indexé, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0.005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0.005\$

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r.14).

**3. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

---

Maxime Proulx-Cadieux, maire

---

Krystelle Dagenais, directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.7. 2023-10-214

**Autorisation de remboursement de dépenses – chargé de projet -  
Projet de diversification des usages de l'église Saint-Félix-de-Valois**

**ATTENDU QUE** la Municipalité travaille de pair avec la Fabrique St-Félix de Valois dans le projet de diversification des usages de l'église St-Félix de Valois;

**ATTENDU QU'** en attendant que le processus d'embauche du chargé de projet soit terminé, Mme Émilie Bérubé agit bénévolement à titre de chargée de projet;

**ATTENDU QUE** pour permettre que ce projet soit un succès, il est important de participer au Colloque Action Patrimoine du 19 octobre 2023 et au Forum du CPRQ (Conseil du patrimoine religieux du Québec) du 13 octobre 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas de Mme Émilie Bérubé et du chargé de projet qui sera engagé pour leur participation au Colloque Action Patrimoine et au Forum du CPRQ sous présentation de factures et pour un montant approximatif de 1 900.00\$;

**QUE,**

Ces dépenses soient séparées à parts égales avec la Fabrique St-Félix de Valois;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte #03-61093-000 et financée par le surplus affecté à cette fin – Conservation du Patrimoine (#59-13230-000).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.8. 2023-10-215

**Intention pour les cadets de la Sûreté du Québec – Été 2024**

**ATTENDU QUE** la sécurité des citoyens de Chénéville est une priorité pour le conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le programme des cadets de la Sûreté du Québec offre aux municipalités la possibilité d'obtenir le service de cadets pendant la saison estivale, permettant ainsi d'assurer une présence supplémentaire de la Sûreté dans les villes tout en favorisant la proximité avec les citoyens;

**ATTENDU QUE** les coûts relatifs à l'embauche des cadets sont partagés entre les municipalités participantes et la Sûreté du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le Conseil de la Municipalité de Chénéville fasse part à la Sûreté du Québec de son intention d'avoir des Cadets à Chénéville lors de la saison estivale 2024;

**QUE,**

Le Conseil accepte de payer sa part des frais afférents au programme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.9. 2023-10-216**

**Autorisation pour affichage d'appel d'offres – Déneigement – Chemins et trottoirs – Saison 2023-2024**

**Monsieur Yves Laurendeau se retire de la décision sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.**

**ATTENDU** la lettre reçue de l'entreprise qui avait obtenu le contrat pour le déneigement des chemins et trottoirs de la municipalité jusqu'en avril 2024 dans laquelle elle mentionne cesser ses opérations, donc ne pas être en mesure d'honorer le contrat;

**ATTENDU QU'** un appel d'offres pour la saison 2023-2024 doit être lancé suite à la réception de cette lettre et des procédures qui ont suivies;

**ATTENDU QUE** la directrice générale doit être autorisée à afficher l'avis sur SE@O ainsi que dans le journal Les 2 Vallées et sur internet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O et aux endroits mentionnés plus haut.

**ADOPTÉE**

**6. CORRESPONDANCE**

**C-001 Activité de marche à l'intérieur – Accès au gymnase**

**2023-10-217**

**Activité de marche à l'intérieur – Accès au gymnase**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu plusieurs demandes de nos citoyens âgés afin qu'ils puissent venir marcher à l'intérieur du gymnase;

**ATTENDU QUE** cette activité permettra à nos aînés de faire de l'exercice sans se préoccuper des intempéries;

**ATTENDU QUE** cette activité s'intègre à notre politique familiale et MADA (Municipalité Amie Des Aînés);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'activité de marche à l'intérieur de notre gymnase selon la disponibilité et l'horaire fixé;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville s'engage à faire la publicité de cette activité de marche à l'intérieur pour permettre à un grand nombre de citoyens d'y participer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-002 Dépôt d'une lettre de remerciement – Rallye Défi Petite-Nation 2023**

Le conseil reçoit le dépôt d'une lettre des organisateurs du Rallye Défi Petite-Nation nous remerciant de notre confiance et de notre support pour cette 31<sup>e</sup> édition du *Rallye Défi Petite-Nation* qui a eu lieu les 6, 7 et 8 septembre dernier.

**C-003 Demande de gratuité de salle – Ajout d'une session avant Noël pour cours de Yoga**

2023-10-218

**Demande de gratuité de salle – Ajout d'une session avant Noël pour cours de Yoga**

**ATTENDU QUE** Johanne Mennie, une résidente de la région, offre des cours de yoga à Chénéville depuis janvier dernier;

**ATTENDU QUE** tous les montants amassés par les frais de cours jusqu'à maintenant ont été remis à des organismes de bienfaisance de la région;

**ATTENDU QUE** madame Mennie aimerait continuer d'offrir ses cours à tarif réduit, pour permettre à tous d'y participer, et redonnerait cette fois-ci une partie du montant des inscriptions à des organismes de la région, mais utiliserait également une part de ces montants pour l'achat de matériel pour les cours de même que pour payer des frais de formation de perfectionnement afin de diversifier l'offre de type de yoga offert;

**ATTENDU QUE** madame Mennie demande donc le prêt de la salle du haut ou du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la poursuite de ses cours pour une session écourtée avant Noël;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut ou du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la tenue des cours de yoga offerts par madame Johanne Mennie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. VARIA**

**Fête citoyenne :** Monsieur le Maire remercie les citoyens qui ont participé à cette activité, de même que les nombreux commanditaires qui ont contribué, les membres du conseil et les employés qui ont prêté main-forte à l'organisation. C'est un beau succès, il y aura certainement un retour de cette activité l'an prochain.

**Décorations automnales :** Monsieur le Maire mentionne qu'un nouveau décor automnal a été installé aujourd'hui. Des changements des dernières années, notamment des emplacements différents (sur les coins de rue), ont été faits afin de continuer d'embellir le village.

## **8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

**2023-10-219**

### **ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 771 à # 12 820 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/09/2023 et dont le total se chiffre à **79 726.87 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **37 279.97 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **117 006.84 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

**2023-10-220**

### **ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2023 au montant total de **29 649.73 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-10-221**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h37.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale  
et greffière-trésorière

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.